



## **Commission des Affaires intérieures et de l'Egalité entre les femmes et les hommes**

### **Procès-verbal de la réunion du 04 avril 2019**

#### Ordre du jour :

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2019 (numéro 5)
2. 7450 Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :
  - 1° le Code de la sécurité sociale ;
  - 2° le Code du travail ;
  - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;
  - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;
  - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;
  - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;
  - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;
  - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;
  - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;
  - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;
  - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes- Rapporteur : Monsieur André Bauler
- 7451 Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022
  - Rapporteur : Monsieur André Bauler
  - Examen du volet Egalité entre les femmes et les hommes
3. Sujet d'actualité
4. Divers

\*

Présents : M. Marc Angel, M. Gilles Baum, M. Marc Baum, M. François Benoy, M. Dan Biancalana, M. Jeff Engelen, M. Max Hahn, Mme Françoise Hetto-Gaasch, Mme Lydia Mutsch, M. Gilles Roth

M. Marc Goergen, observateur délégué

M. Georges Mischo remplaçant Mme Nancy Arendt épouse Kemp  
Mme Diane Adehm remplaçant M. Aly Kaes  
Mme Lydie Polfer remplaçant M. Guy Arendt

M. Eugène Berger, observateur

Mme Taina Bofferding, Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes  
Mme Maryse Fisch, Mme Debouché Valérie, Mme Bérengère Beffort, du  
Ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes

Mme Tania Sonnetti, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Guy Arendt, Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Djuna Bernard, M.  
Aly Kaes, M. Michel Wolter

M. André Bauler, Rapporteur des projets de loi 7450 et 7451

\*

Présidence : M. Dan Biancalana, Président de la Commission

\*

**1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 mars 2019 (numéro 5)**

Le projet de procès-verbal sous rubrique recueille l'accord unanime des membres de la commission.

- 2. 7450** **Projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2019 et modifiant :**
- 1° le Code de la sécurité sociale ;**
  - 2° le Code du travail ;**
  - 3° la loi générale des impôts modifiée du 22 mai 1931 (« Abgabenordnung ») ;**
  - 4° la loi modifiée du 30 juin 1947 portant organisation du Corps diplomatique ;**
  - 5° la loi modifiée du 4 décembre 1967 concernant l'impôt sur le revenu ;**
  - 6° la loi modifiée du 12 février 1979 concernant la taxe sur la valeur ajoutée ;**
  - 7° la loi modifiée du 10 décembre 1998 portant création de l'établissement public dénommé « Fonds d'assainissement de la Cité Syrdall » ;**
  - 8° la loi modifiée du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat ;**
  - 9° la loi modifiée du 24 décembre 1999 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2000 ;**
  - 10° la loi modifiée du 22 décembre 2006 concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 2007 ;**
  - 11° la loi modifiée du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes**

## **7451    Projet de loi relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 - 2022**

Il est proposé de procéder, en présence de Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes, à l'examen du volet relatif au ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes du projet de loi budgétaire 7450 et du projet de loi 7451 relatif à la programmation financière pluriannuelle pour la période 2018 à 2022.

### **Explications de Mme la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes**

Madame la Ministre de l'Égalité entre les femmes et les hommes (ci-après « Madame la Ministre ») explique que l'évolution des crédits budgétaires inscrits auprès du ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes pour l'exercice budgétaire relatif à l'année 2019 connaissent une progression constante, alignée avec celles des exercices budgétaires précédents.

Des accents particuliers ne sont pas prévus pour l'exercice budgétaire déjà entamé.

Madame la Ministre explique qu'il a été proposé de poursuivre les travaux préparatoires déjà entamés quant à la mise en place d'une future cellule destinée à mettre en œuvre des synergies au niveau des actions destinées à promouvoir l'égalité de traitement au niveau communal. Un état des lieux sera dressé, une fois le recrutement nécessaire finalisé.

L'oratrice explique qu'un montant de 19 492 563,00 euros est mis à disposition de son ministère de tutelle, dont approximativement 16 098 376,00 euros sont destinés à être versés à titre de participation financière étatique aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse. Le montant dudit article budgétaire, à savoir *l'article budgétaire 33.000*, représente approximativement 85 pour cent du budget alloué au ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Les frais d'activité du Conseil National des Femmes du Luxembourg sont pris en charge par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes (cf. *article budgétaire 33.002*).

Le montant de *l'article budgétaire 12.120 Frais d'experts et d'études* connaît une nette augmentation, comme il est destiné à financer une étude menée en collaboration avec l'Université du Luxembourg portant sur le monde stéréotypé. Il s'agit d'une étude exhaustive, réalisée en vue de recueillir un large éventail de données. La finalité est de pouvoir planifier, dans la suite, des actions et mesures concrètes dans le domaine de la sensibilisation aux stéréotypes.

Dans ce cadre, une autre action poursuivie est celle qui consiste en la vérification du respect de la représentativité au niveau des livres scolaires utilisés dans le cursus scolaire des cycles 2 à 4.

Le montant de *l'article budgétaire 12.121 Frais d'experts et d'études Programme « Actions positives » et préparation des élections* (Programme « Actions Positives », c'est-à-dire conciliation vie privée – vie professionnelle ; égalité de traitement ; égalité dans la prise de décision) connaît une légère diminution. Il s'agit de revoir ce programme.

*L'article budgétaire 12.302 Campagne médiatique promouvant l'égalité des chances entre les femmes et les hommes* vise notamment la continuation de la campagne médiatique au sujet de la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique du 11 mai 2011, dénommée « la convention d'Istanbul ».

## Echange de vues

Il y a lieu de retenir les éléments suivants de l'échange de vues qui s'ensuit.

- Mme Françoise Hetto-Gaasch (CSV) s'interroge sur les raisons de la légère diminution du crédit budgétaire relatif au Programme « Actions positives ».

Mme la Ministre explique qu'il s'agit d'établir un bilan des actions réalisées à ce jour afin de déterminer les éléments à améliorer et à revoir.

L'oratrice aimerait connaître le montant des aides versées au service « Krank Kanner Doheem ».

Mme la Ministre précise que pour l'exercice 2017, le montant de la participation financière étatique afférente s'élevait approximativement à 200 000,00 euros ; pour l'exercice budgétaire 2019, cette participation étatique s'élèvera à 242 927,00 euros.

Mme Françoise Hetto-Gaasch estime utile d'inclure, au niveau des campagnes d'information et de sensibilisation, les différentes communautés implantées au Luxembourg.

Mme la Ministre indique que de telles initiatives peuvent utilement être couvertes par les crédits budgétaires relatifs à la campagne médiatique.

- M. Gilles Roth (CSV) s'enquiert sur la relation fonctionnelle entre les articles budgétaires 12.305 (*mise en œuvre d'actions nationales dans le cadre des programmes communautaires ayant trait à l'égalité entre femmes et hommes*) et 33.003 (*participation financière de l'État à des projets mis en œuvre dans le cadre de programmes communautaires en matière d'égalité des femmes et des hommes*) et les crédits budgétaires respectifs qui sont des crédits non limitatifs et sans distinction d'exercice et l'article budgétaire 33.004 (*participation financière de l'État à des actions des organisations non étatiques œuvrant en faveur de l'égalité des femmes et des hommes*).

L'orateur estime qu'il serait opportun d'appuyer davantage les administrations communales disposant d'un service à l'égalité ou entreprenant des efforts notables en le domaine. Il serait indiqué de disposer d'un outil informant sur les actions et mesures déjà réalisées au niveau communal ; ainsi, les responsables communaux disposeraient d'une vue d'ensemble leur permettant de s'inspirer en vue de mettre en œuvre des mesures similaires sur le territoire de leur commune. Un tel programme pourrait, à l'instar des participations financières telles que prévues par les articles budgétaires précités 12.305 et 33.003, bénéficier d'une participation financière étatique.

Mme la Ministre explique que lesdits articles budgétaires - 12.305 et 33.003 - sont destinés à financer d'éventuelles campagnes initiées sur le plan européen.

Au sujet de la participation financière étatique telle que prévue par l'article budgétaire 33.004, il est précisé qu'elle prend la forme de subsides. L'oratrice souligne que de multiples actions sont menées au niveau communal ; il convient d'en accroître la visibilité.

L'orateur aimerait disposer de plus amples informations au sujet de l'offre, à destination des communes, de la mise à disposition d'un consultant spécialisé externe par le Département de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Mme la Ministre explique que cette offre est destinée à permettre à l'administration communale de procéder à des analyses dans le cadre du programme « Actions positives », en ce qui concerne notamment l'axe d'une meilleure conciliation de la vie professionnelle et de la vie privée (*life-work-balance*).

- M. Marc Angel (LSAP) accueille favorablement l'enveloppe budgétaire allouée par le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes aux frais de fonctionnement des centres d'accueil et des services conventionnés pour personnes en détresse.

L'orateur aimerait savoir si le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes a déjà été contacté au sujet d'un projet initié à l'égard des personnes démunies et séropositives par le biais duquel l'administration communale de la Ville de Luxembourg mettrait à disposition une maison qui sera aménagée de sorte à servir d'accueil approprié. Il est prévu d'y associer le ministère de la Santé et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes.

Mme la Ministre explique que son Ministère n'a pas encore été contacté à ce sujet.

M. Marc Angel aimerait disposer de plus amples informations quant à « l'Observatoire de l'Égalité » qui bénéficie d'un crédit sans distinction d'exercice (*article budgétaire 12.300*).

Mme la Ministre explique que les travaux concernant la mise en place d'un tel observatoire seront poursuivis. Il aura notamment pour mission :

- la mise à disposition au grand public de statistiques concernant l'égalité entre les sexes dans l'emploi, dans l'éducation, dans la vie publique comme dans la vie privée ;
- l'offre d'une vue d'ensemble concernant la violence domestique, l'emploi, la prise de décision et l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ;
- l'élargissement progressif de ses compétences aux domaines de l'éducation, de la politique de revenus ainsi qu'au domaine de la santé est prévu.

L'Observatoire de l'Égalité centralise des données de différentes administrations et organisations. Sa structure est inspirée par le *Gender Equality Index* de l'Institut européen pour l'Égalité entre les femmes et les hommes et elle repose sur une banque de données mise en place par le ministère de l'Égalité.

- M. Emile Eicher (CSV) se demande, au sujet des programmes initiés au niveau européen et visant plus particulièrement le volet de l'égalité des chances, s'il est prévu de définir un cadre spécifique permettant aux administrations communales d'initier des actions à leur niveau.

Mme la Ministre explique qu'il est prévu, dans le cadre de l'Observatoire de l'Égalité, de mettre en place des outils et une plateforme permettant de soutenir les communes concernant les actions susceptibles d'être initiées au niveau communal. L'oratrice rappelle que de nombreuses initiatives existent déjà à l'échelle communale au sujet d'une politique favorisant l'égalité des chances.

- M. François Benoy (déi gréng) aimerait savoir si, à l'heure actuelle, le ministère dispose d'un aperçu généralisé sur les différentes actions entreprises et initiées au niveau communal prônant l'égalité des chances.

Mme la Ministre explique que le ministère a recensé ces initiatives. De même, le Conseil national des Femmes du Luxembourg dispose d'un département relatif aux communes (dénommé « égalité dans ma commune ») qui, entre autres, collecte des informations au sujet des actions menées en faveur d'une politique d'égalité de traitement au niveau communal.

Mme la Ministre rappelle les propositions qu'elle avait soumises lors du débat de consultation ayant porté sur l'égalité des chances (ayant eu lieu la semaine dernière) seront approfondies.

Lors de la 63<sup>ième</sup> session du statut des femmes dans le cadre de l'Organisation des Nations unies, l'oratrice a pu obtenir un aperçu de la situation et l'importance accordée dans les différents pays à la place de la femme. Le Luxembourg occupe à cet égard une position favorable à l'échelle mondiale. Or, il ne convient pas de perdre de vue que ces acquis doivent être « entretenus ».

Des échanges de vues ont eu lieu avec les représentants néerlandais et suisses. Elle rappelle que les actions et le cadre légal suisse ont servi de modèle pour le Luxembourg. Il a été convenu d'organiser, le moment venu, une conférence au Luxembourg en partenariat avec les acteurs suisses concernés.

### **3.                   Sujet d'actualité**

Mme la Ministre informe les membres de la commission que le centième anniversaire de l'introduction du droit de vote aux femmes au Luxembourg est imminent. Une série de manifestations sont prévues pour commémorer ce moment important dans l'histoire du pays. Ainsi, une séance académique aura lieu le 22 mai 2019 au Cercle Cité.

Ledit anniversaire sera aussi l'occasion de rappeler que les droits des femmes sont des acquis fragiles, et que l'égalité avec les hommes est encore loin d'être absolue.

Un « *song contest* » aura lieu dans la salle de concert « *Rockhal* » dans le cadre du festival « *Screaming Fields Festival* » (ayant lieu tous les ans et permettant à des artistes luxembourgeois de se produire sur la scène) ; des artistes seront invités à soumettre leurs compositions devant porter sur le thème dénommé « *it's called democracy, Stupid !* » en vue d'une sélection. Le ministère de l'Égalité des chances a pris l'engagement de reprendre à sa charge le prix à décerner à la première place.

Une autre évènement prévu dans ce cadre aura lieu le 17 octobre 2019 dans la salle de concert « *Rockhal* », à savoir un festival dénommé « *Rock de Rack* ». Des ateliers thématiques, des débats et des animations de sensibilisation seront organisés pour des élèves tout au long de la journée. Cette manifestation sera clôturée par des concerts avec les artistes finalistes du « *Screaming Fields Festival* ».

Mme la Ministre informe les membres de la commission que la réunion constituante du comité « travail féminin » a eu lieu hier. Il a été convenu d'explorer des pistes en vue d'élargir le domaine d'action de ce comité, notamment en lui permettant d'avoir une approche plus active. Il s'agit de le faire évoluer vers une sorte de « *think tank* ».

#### **4. Divers**

Aucun point divers n'a été abordé.

La Secrétaire-administrateur,  
Tania Sonnetti

Le Président de la Commission des Affaires intérieures  
et de l'Egalité entre les femmes et les hommes,  
Dan Biancalana